

**Déclaration de battue**  
dans le cadre de l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier  
pour la campagne cynégétique 2017-2018  
(à transmettre par fax au 02.33.67.33.41 ou mail [sd61@oncfs.gouv.fr](mailto:sd61@oncfs.gouv.fr))

**Déclaration** (à transmettre 24 h ou 48 h avant la battue)

Nom et prénom du demandeur	
Coordonnées téléphoniques (fixe et portable)	
Nom du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse des parcelles où se déroule la battue	
Lieu de la battue (commune, lieu-dit)	
Horaire de la battue	
Date et signature du déclarant	

Tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. Aucun sanglier ne pourra être déplacé avant que le système de marquage ne soit apposé sur l'animal.